

# Il poursuit un voleur ? Grave erreur... tabassé par 2 autres voyageurs !

écrit par Christine Tasin | 11 janvier 2020



Quand est-ce que vous allez comprendre que la France a changé de logiciel et de lois ?

Dorénavant, la population française vit aux côtés d'une population importée qui a tous les droits. Et notamment celui de voler, tuer, piller... et de corriger celui qui ne veut pas comprendre.

Loire : Un témoin tente d'arrêter un voleur en flagrant délit, il est roué de coups et poignardé

**Un passager d'un TER arrivé en gare de Saint-Chamond (Loire) a été le témoin direct d'un vol de sac à main. Il a coursé le malfrat en vain. Mais lorsqu'il est revenu dans la rame, deux hommes l'ont violemment agressé.**

C'est une scène qui s'est déroulée en deux temps, lundi vers 20h30. Un individu présent dans une rame de TER s'est emparé

du sac à main d'une passagère et a pris la fuite en sautant du train.

Un témoin l'a pris en chasse mais le voleur a réussi à disparaître. Les choses se sont gâtées pour lui lorsqu'il est revenu à bord de la rame.

### Deux hommes l'agressent

Le TER est reparti et deux individus ont commencé à intimider le bon samaritain. Durant le trajet vers la gare de Châteaureux à Saint-Étienne, la tension n'a fait qu'augmenter jusqu'à ce qu'une bagarre éclate, relate [Le Progrès](#).

Le passager a reçu une salve de coups de poings et un coup de couteau au bras. Lorsque le train s'est arrêté, les agresseurs ont pris la fuite.

### Le fuyard percute un poteau et chute

Des fonctionnaires de police en patrouille en gare ont été alertés et ont pris en chasse les agresseurs. L'un des deux fuyards a percuté un poteau dans sa course, ce qui l'a fait chuter.

Les policiers l'ont immédiatement interpellé. Le second a été rattrapé et maîtrisé quelques instants plus tard, après s'être débarrassé du couteau. Le premier, âgé de 21 ans, est originaire de Saint-Etienne. Le second, qui était armé, est un ressortissant guinéen.

### Placés en détention provisoire

À l'issue de leur garde à vue, tous deux ont été placés en détention provisoire en attente de leur procès en

comparution immédiate. Il aura lieu au tribunal correctionnel de Saint-Étienne.

L'auteur du vol à l'arraché n'a pas été identifié quant à présent.

[Source](#)